



Association Agréée
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

Règlement de l'AAPPMA de Dabo pour la pêche dans la Zorn en complément de la réglementation en vigueur pour 2018

Article 1 : Le nombre de prises est limité à 6 truites par jour et par pêcheur.

Article 2 : la taille minimale est fixée à **23** cm..

Article 3 : Période d'ouverture :

Du samedi 10 mars 2018
au dimanche 16 septembre 2018

ATTENTION

Pour stationner sur le chemin forestier entre le Pont Enteneck et la Scierie KAES (début du Lot Zorn Blanche), veuillez apposer une photocopie de votre carte de pêche sur le tableau de bord de votre véhicule pour éviter la verbalisation par l'ONF.

Le Président
Loïc CHRISTOPH

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Loïc Christoph', is centered on a light blue rectangular background.